

Révision de la LPers : La FEDE défend le statut de droit public !

1. Évaluation des performances : évaluer la qualité des prestations de l'administration et pas seulement du personnel

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet d'ordonnance fixant les règles d'évaluation des collaborateurs et des collaboratrices. Le message veut mettre l'accent sur leur bien-être et découpler l'entretien annuel de tout lien que ce soit avec une promotion ou une sanction.

La FEDE salue cette volonté de transformer cet entretien d'évaluation, souvent stressant pour le personnel. Mais se focaliser sur la performance personnelle reste très réducteur, avec le danger de voir la démarche manquer son objectif.

La FEDE et les associations membres souhaitent la mise en place de démarches plus motivantes que le système proposé par le projet. Ce dernier sent le réchauffé. L'Etat de Fribourg doit se montrer plus novateur et ambitieux. La clé du succès ? Miser sur la dynamique d'équipe. Le Conseil d'Etat a certes simplifié le projet PERSEVAL, mais il manque la mise en perspective de la performance individuelle par rapport à celle de l'équipe.

La FEDE a donc proposé de compléter l'ordonnance et le processus en y intégrant une démarche de réflexion d'équipe quant aux objectifs à atteindre. Ainsi, le poids de la performance d'une entité ne repose plus uniquement sur la mesure de la performance individuelle.

La FEDE demande également de prévoir, à intervalle régulier, des enquêtes de satisfaction afin que l'État-employeur démontre être à l'écoute des employé-e-s et, le cas échéant, tienne compte des avis et propositions exprimées. Plus que jamais, l'Etat doit miser sur la participation des collaborateurs et des collaboratrices.

2. Temps de travail : le temps bloqué saute

Le Conseil d'Etat souhaite également réviser la directive sur le temps de travail et propose de supprimer le temps bloqué pour les personnes au bénéfice de l'horaire libre. La FEDE soutient cette proposition qui devrait permettre de mieux concilier les impératifs professionnels avec les contraintes privées ou familiales. Le Conseil d'Etat ne tient cependant pas suffisamment compte des rendez-vous médicaux. La FEDE a soumis une proposition d'amélioration.

3. Révision de la LPers

Maintenir l'identité et l'attractivité du statut d'agent des services publics

La FEDE s'est prononcée pour le maintien de la confirmation de la qualité d'agent-e-s des services publics en garantissant aux collaborateurs et collaboratrices une protection efficace contre les licenciements abusifs ou injustifiés

Apparemment, la FEDE est la seule organisation à se soucier de la sauvegarde du statut de droit public à l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat souhaite en effet abandonner la confirmation écrite de ce statut. Oui, cette confirmation semble symbolique aux yeux de certain·e·s. Mais au moment de l'introduction de la LPers, les instances de la FEDE s'étaient battues pour maintenir cette reconnaissance déjà jugée désuète.

En défendant cette reconnaissance, nous faisons valoir une protection du collaborateur et de la collaboratrice en lien avec la tâche d'employé·e d'un service public.

C'est pourquoi nous accordons de l'importance à cette reconnaissance. Elle est un facteur d'identification à ce statut de droit public. L'employé·e qui exerce sa mission au service de la population doit accomplir ses tâches en toute sérénité et indépendance. Par conséquent, il ou elle doit être valablement protégé·e afin d'éviter des pressions dommageables à la qualité des prestations. Pensons au policier ou à la policière qui devrait craindre des sanctions ou un licenciement en cas d'intervention problématique. Il est important que le personnel soit protégé de ce genre de pression. Nous souhaitons donc maintenir une procédure qui garantisse les droits des employé·e·s de l'Etat.

La FEDE demande également le maintien de la possibilité de recourir contre un avertissement. En cas de reproche de manquement pour le collaborateur ou la collaboratrice, une évaluation sérieuse doit être menée et la personne doit pouvoir se faire accompagner lors d'entretiens relatifs à l'ouverture d'une procédure de licenciement.

4. Caisse de pension, la mise en place du nouveau plan est en route

Le peuple a soutenu massivement le plan de recapitalisation de la Caisse. Cette réforme doit maintenant être mise en place, ce qui représente un gros travail pour le comité. Premier défi : transmettre les informations permettant aux employé·e·s de simuler les rentes dans les années à venir. À l'aide de ces informations, les collaborateurs et les collaboratrices pourront décider en connaissance de cause du moment de prendre leur retraite.

Un calculateur modifié et adapté devrait être disponible d'ici la fin du mois. D'ici là, l'administration de la caisse devrait également transmettre aux assuré·e·s les informations mises à jour leur permettant d'entrer les données nécessaires à cette simulation.

La FEDE va également poursuivre les discussions avec le Conseil d'Etat et les directions concernées pour le statut des employé·e·s de la police et pour les professions reconnues comme pénibles. Les cantonniers ont déjà déposé une demande dans ce sens. D'autres professions vont suivre. Selon les informations reçues, les discussions pourraient démarrer avant l'été. Une nouvelle étape qui, nous l'espérons, débouchera sur des résultats d'ici l'année prochaine.